Aperçu du fonds — Signature Sélect Idéal Manuvie

Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2016 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 161 674 961 $

Date d'établissement: janvier 2005 **Nombre total d'unités en circulation:** 5 078 999 **Rotation du portefeuille:** 9,45 %

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
Série Idéal 75/75	1 000	3,07	2,30	19,9089	278 127

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Sans frais Platine et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

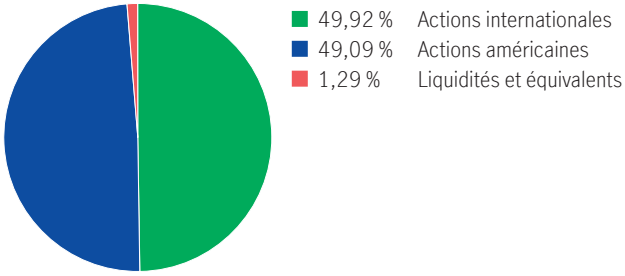
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de croissance de dividendes mondiaux Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	4,73 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	2,66 %
Wells Fargo & Co. Com, 2099-12-31	2,40 %
Deutsche Bank AG Deutsche Bank Agnamens Aktien O N	2,33 %
Citigroup Inc. Com New	2,30 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics 1p	2,30 %
Bank of America Corp.	2,26 %
CSX Corp.	2,24 %
Alphabet Inc. Cl A	2,21 %
National Grid PLC Ord Gbp0.12431289	2,19 %
Total	**25,61 %**

Total des placements : 64

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds lorsque le contrat est assorti de l'option Série Idéal 75/75, après déduction du RFF.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

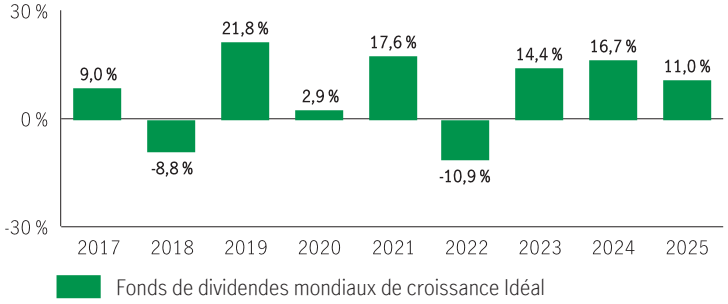
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 $ dans le fonds le 17 mai 2016, et ayant opté pour l'option Série Idéal 75/75, détient 2 007,28 $ au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à une moyenne de 7,51 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visiblent.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option Série Idéal 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital. Il peut aussi convenir à des gens qui recherchent un certain potentiel de revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions mondiales.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Frais de souscription reportés (FSR)	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	• Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. • Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. • Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	6,00	
	moins de 2 ans après la souscription	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	5,00	
	moins de 4 ans après la souscription	4,00	
	moins de 5 ans après la souscription	3,00	
	moins de 6 ans après la souscription	2,00	
	moins de 7 ans après la souscription	1,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	
Frais modérés	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	
	moins de 1 an après la souscription	3,00	
	moins de 2 ans après la souscription	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,00	
	plus de 3 ans après la souscription	0,00	
Sans frais	Vous ne payez rien.		Aucuns frais de souscription ne seront facturés et aucune commission à la souscription ne sera versée à l'égard des sommes investies dans ce fonds.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais du fonds (RFF) est composé du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opérations (RFO). Il comprend des coûts tels que les frais de gestion, les coûts d'assurance, les frais d'opérations et les frais d'exploitation du fonds et, s'il y a lieu, de tout fonds sous-jacent. Vous ne payez pas ces frais directement. Les RFF et les frais de garantie vous touchent parce qu'ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative et contrat.

Option de garantie	RFF *	RFO *	RFG *	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
Série Idéal 75/75	3,07	0,07	3,00	2,30	—

* Taux annuel en % de la valeur du fonds

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction si vous vendez ou transférez des unités dans les 90 jours, en sus des autres frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital et à procurer un revenu. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions, de titres s'apparentant à des actions et d'autres placements productifs de revenu diversifié à l'échelle mondiale.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs à l'option Sans frais Platine et à l'option de frais Catégorie F

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFF.

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFG (%)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
Série Idéal 75/75	1 000	1,95	2,02	1,30	22,1013	4 705

Sans frais Platine

Cette section présente les renseignements propres à l'option Sans frais Platine de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 250 000 $, vous pourriez être admissible au barème de frais Platine, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit. Mis à part le RFG, cette option de frais ne comprend aucuns frais additionnels.

Ce que vous payez

Aucuns frais ne vous sont facturés.

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFG (%)	RFF (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
Série Idéal 75/75	250 000	2,57	2,64	1,90	20,7597	53 299

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.